



ADIV-Environnement
10, allée des Chevreuils
78480 Verneuil-sur-Seine
e-mail : adiv78480@yahoo.fr
Site : www.adiv-environnement.org

Verneuil-sur-Seine, le 9 juillet 2012

LR avec AR

Monsieur le Président du Conseil Général
Conseil Général des Yvelines
Hôtel du Département
2, place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Objet : Projet de déviation de la RD154 entre Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat a rejeté le 12 mars 2012 notre pourvoi concernant la déviation de la RD154 entre Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Notre association regrette bien évidemment cette décision qui concerne un projet que nos convictions nous ont conduits à combattre dès son origine. A l'heure où les procédures d'expropriation s'engagent, nous souhaitons, Monsieur le Président, une nouvelle fois vous expliquer les raisons de notre opposition, en particulier en ce qui concerne l'impact environnemental de cet ouvrage, son coût, son dimensionnement et les éventuelles extensions liées à sa construction.

En premier lieu, ce projet qui aura un impact fortement négatif sur la qualité de vie des habitants des quartiers les plus proches, va bouleverser l'environnement agricole et forestier. En effet, cette déviation consommera des terres agricoles par son emprise. De plus, une bande de 200 mètres axée sur cette déviation ne pourra plus être utilisée pour la culture maraîchère, a fortiori pour la culture biologique. C'est encore diminuer les surfaces cultivables en région parisienne, ce qui est contraire à l'objectif du Grenelle de l'Environnement qui est de raccourcir les circuits de distribution. Du point de vue environnemental, la compensation en termes de surface des milieux humides et forestiers ne peut réparer la saignée créée dans cette zone de grande richesse écologique que constitue le Bois de Verneuil. Séparée par une route et son trafic, la biodiversité ne pourra que s'étioler.

Nous avons de nombreuses fois exprimé nos doutes sur l'utilité de cette déviation. En effet, contrairement aux prévisions de l'étude d'impact, en l'absence de déviation, la circulation entant dans Verneuil depuis Les Mureaux n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans. Souvent l'avenir ne peut être simplement extrapolé à partir des données précédentes : depuis le début des années 2000, les comportements ont changé, la circulation automobile stagne en France, les habitants sont demandeurs d'alternatives au tout automobile. Par contre, nous sommes d'accord avec un autre constat de l'étude d'impact : la déviation n'entraînera qu'une faible diminution de la circulation dans les centres-villes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. On ne peut en effet imaginer que les habitants hors ceux des quartiers sud de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet rallongent leur trajet pour aller emprunter cette déviation

ADIV-Environnement

*Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral n°2011230-0001 du 16 août 2011
Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)*

En second lieu, le coût de cet ouvrage nous paraît exorbitant au vu du service rendu. Conçu dans les années de pleine croissance, ce projet doit être mis en adéquation avec les capacités financières d'aujourd'hui (coût estimé à environ 30 millions d'euros). A l'heure où tous les français prennent conscience de la gravité de la crise financière et de l'énormité de la dette de l'Etat et des collectivités, il faut savoir dire stop aux projets dispendieux. Nous ne voulons pas laisser à nos enfants le soin de régler cette addition financière. Enfin, les habitants ne comprendront pas que ce qui leur a toujours présenté comme une simple desserte locale ait une telle dimension et un tel coût. Par ailleurs, on peut s'étonner de tels projets alors que l'entretien des routes existantes (CD 154 entre Orgeval et Breteuil, route de Chapet, etc.) ne trouve pas toujours son financement.

Troisièmement, nous ne pouvons comprendre les dimensions annoncées pour cette déviation ; celles-ci sont disproportionnées par rapport aux besoins réels des habitants. Actuellement, les emprises prévues varient de 36 à 45 m pour le passage d'une route avec une seule voie dans chaque sens. En comparaison, pour le projet de liaison RD30/RD190, les emprises retenues par le Conseil Général sont de 29 ou 32 mètres pour deux voies dans chaque sens de circulation. Ces emprises démesurées laissent donc planer le doute sur la possibilité de pouvoir y réaliser à terme une véritable route à grande circulation à deux fois deux voies. D'autre part, ce projet conçu à l'époque de l'automobile reine est prévu pour une circulation à 90 km/h. L'adoption de cette vitesse a conduit à choisir de nouvelles voies rectilignes qui mutilent les zones les plus riches du point de vue environnemental (zone des Planes). Si la raison développée en faveur de la déviation est de réduire la circulation dans les centres-villes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet, cela peut se faire à une vitesse de 50 km/h par des voies existantes raccordées par quelques barreaux à créer, le temps de parcours de cette déviation « raisonnable » serait alors équivalent à un trajet par les centres-villes.

Enfin, cette déviation nous a été présentée comme une simple desserte locale. Le dimensionnement de cet ouvrage et le montant des investissements à engager nous fait craindre une liaison vers l'autoroute A13 et vers Les Mureaux. Nous souhaitons un positionnement du Conseil Général sur l'avenir de cette déviation.

En conclusion, au vu des éléments rappelés ci-dessus, vous comprendrez notre opposition à ce projet et nous vous demandons de reconsidérer votre position afin de trouver une solution qui soit en accord avec un développement durable de notre territoire.

En attendant de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel CULLIN
Président de l'association ADIV-Environnement

Copies :
Monsieur le Maire de Verneuil-sur-Seine, Conseiller général,
Madame la Maire de Vernouillet.

ADIV-Environnement



ADIV-Environnement

10, allée des Chevreuils

78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

e-mail: adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-environnement.org

Verneuil sur Seine, le 9 juillet 2012

Monsieur le Maire
Mairie de Verneuil sur Seine
6, bd André Malraux
78480 Verneuil sur Seine

Objet: Déviation rd154 copie lettre adressée ce jour au Président du conseil général

ADIV-Environnement

Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral n°2011230-0001 du 16 août 2011
Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)



ADIV-Environnement

10, allée des Chevreuils
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

e-mail: adiv78480@yahoo.fr

Site : www.adiv-environnement.org

Verneuil sur Seine, le 9 juillet 2012

Madame le Maire
Mairie de Vernouillet
9 rue Paul Doumer
78540 Vernouillet

Objet: Déviation rd154 copie lettre adressée ce jour au Président du conseil général

ADIV-Environnement

Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral n°2011230-0001 du 16 août 2011
Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)



ADIV-Environnement

10, allée des Chevreuils
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

e-mail: adiv78480@yahoo.fr
Site : www.adiv-environnement.org

Verneuil sur Seine, le 22 août 2012

LR avec AR

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Objet: Déviation RD 154 au sud de Verneuil et Vernouillet (Yvelines)

Madame le Ministre,

Le Conseil d'Etat a rejeté le 12 mars 2012 notre pourvoi concernant la déviation de la RD154 au sud de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet dans les Yvelines. Notre association regrette bien évidemment cette décision qui concerne un projet que nos convictions nous ont conduits à combattre dès son origine.

A l'heure où les procédures d'expropriation s'engagent, nous souhaitons, Madame le Ministre, attirer votre attention sur les raisons de notre opposition, en particulier en ce qui concerne l'impact environnemental de cet ouvrage, son coût, son dimensionnement et les éventuelles extensions liées à sa construction.

Nous avons développé nos arguments dans une lettre adressée le 9 juillet dernier à Monsieur Alain Schmitz, Président du conseil général des Yvelines, lettre restée à ce jour sans réponse que nous annexons à ce courrier.

Ce projet va dégrader l'environnement agricole et forestier d'un espace situé à moins de 50km de Paris, ce projet est inutile coûteux et suranné, nous portons l'espoir d'obtenir votre appui pour lutter contre sa réalisation.

En attendant de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel CULLIN
Président de l'association ADIV-Environnement

PJ: Lettre adressée à Alain Schmitz, Président du conseil général des Yvelines

ADIV-Environnement

*Association loi 1901 enregistrée à la Sous-préfecture de Saint Germain-en-Laye le 5/07/91 sous le n°06213
Agréée « Association protection de l'environnement » par décret préfectoral n°2011230-0001 du 16 août 2011
Autorisée à délivrer des reçus fiscaux par la DGI Versailles (Réf 2006/594 ASS)*